

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – HABITAT

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat,
prescrite le 16 décembre 2015.



DOSSIER APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 19 MAI 2021

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président

La Rochelle, janvier 2018

Les activités agricoles de la CdC Aunis Atlantique

Diagnostic agricole

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
Entreprise certifiée
ISO 9001



Document vérifié le : 24 janvier 2018

Par : Florence GUIBERTEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florence', written over a horizontal line.

Signature :

Sommaire

Préambule

1 Evolution des activités agricoles	6
1.1 Typologie des exploitations	9
1.1.1 Définition des critères de la typologie	9
1.1.2 Les exploitations agricoles de la CdC Aunis Atlantique	9
2 Les surfaces exploitées	11
2.1 Les surfaces agricoles.....	11
2.2 Les cultures pratiquées.....	12
3 Les caractéristiques sociales des exploitations agricoles	13
3.1 L'emploi dans les exploitations agricoles et celui du territoire	13
3.2 L'évolution démographique au sein des exploitations agricoles.....	14
3.3 Les structures juridiques des exploitations agricoles	15
4 Le foncier et les aménagements agricoles	16
4.1 Le mode de faire valoir	16
4.2 Les bâtiments agricoles	17
4.3 L'irrigation	17
4.4 Le drainage.....	18
4.5 Les épandages agricoles	18
5 La diversification.....	18
6 la situation économique des exploitations et leurs Evolutions	19
6.1 La situation économique des exploitations.....	19
6.2 Evolution des exploitations.....	20
6.3 Les projets.....	20
6.4 La dynamique d'installation	21
7 éléments environnementaux liés aux exploitations agricoles.....	22
7.1 Les haies	22
7.1.1 Typologie des haies agricoles	22
7.1.2 Eléments quantitatifs et qualitatifs	22
7.1.3 Perception et implication des agriculteurs.....	22
7.2 La perception des enjeux environnementaux par les exploitants	24

8	Enjeux entre les exploitations et le document d'urbanisme	24
8.1	Synthèse des enjeux	24
8.2	Indicateurs pour suivre l'évolution des activités	26
9	Conclusion.....	27
ANNEXES		27

Liste des graphes

Graphe 1 : Evolution du nombre d'exploitations du territoire d'Aunis Atlantique	6
Graphe 2 : Typologie des exploitations.....	9
Graphe 3 : Principales utilisations de la SAU de la CdC Aunis Atlantique	12
Graphe n° 4 : Pyramide des âges	14
Graphe n° 5 : Tendances démographiques par classe d'âge	14
Graphe n° 6 : Statut juridique des exploitations.....	15
Graphe n° 7 : Mode faire valoir.....	16
Graphe n° 8 : Typologie des exploitations irrigant	17
Graphe n°9 : Perception par les exploitants de leur situation économique en 2017	19
Graphe n°10 : Nature des projets par type d'exploitation	20

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Nombre d'exploitation enquêtée par commune	7
Tableau 2 : Evolution 2009/2014	9
Tableau n °3 : Exploitations possédant des animaux.....	10
Tableau n° 4 : Nombre d'exploitations et SAU moyenne par types	11
Tableau 5 : Autres usages (en ha).....	12
Tableau n° 6 : Age moyen par type d'exploitation	15

Tableau n° 7 : Age moyen par structure juridique	15
Tableau n°8 : Surfaces irriguées par type d'exploitation	17
Tableau n° 9 : Les types de diversification	18
Tableau n°10 : Evolution récente situation économique des exploitations	19
Tableau n°11 : Avenir des exploitations cessant leur activité d'ici 5 ans.....	20
Tableau n°12 : Historique récent des installations aidées dans le cadre du parcours à l'Installation	21
Tableau n° 13 : Indicateurs.....	26

Préambule

Objectifs du diagnostic agricole

L'objectif du diagnostic agricole est d'établir un état des lieux des activités et des espaces agricoles sur le territoire d'Aunis Atlantique afin d'inscrire au mieux les enjeux des activités agricoles au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de suivre à long terme leurs évolutions.

Ce diagnostic se découpe donc en deux phases :

- Phase 1 : Diagnostic de l'agriculture pour une photographie précise des diverses activités. Cette analyse permettra d'identifier des indicateurs mesurant l'évolution des activités et d'établir un bilan de type AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces)
- Phase 2 : Réflexion sur l'avenir et les évolutions agricoles du territoire.

Méthodologie d'enquête:

Pour réaliser la phase 1 du diagnostic en cherchant l'exhaustivité de connaissance des activités agricoles, la démarche retenue se base sur la conduite d'enquêtes individuelles. Ce sont les exploitants identifiés dans l'étude « *Les exploitations agricoles du Pays d'Aunis – Les principales caractéristiques* » éditées en mai 2010 dans le cadre du SCOT du Pays d'Aunis qui ont constitué la base du listing des personnes à contacter.

La liste s'est enrichie au fur et à mesure des rencontres individuelles, des échanges avec les divers partenaires.

Tous les exploitants agricoles préalablement identifiés ont été contactés pour une rencontre individuelle soit dans une salle communale soit sur l'exploitation.

Les entretiens ont été conduits à partir d'un questionnaire et d'une cartographie individuelle.

Ces enquêtes permettent d'établir l'analyse statistique présentée dans ce document.

Pour avoir une vision cartographique la plus exhaustive possible du territoire agricole des agriculteurs référents par commune ont permis de compléter l'identification des exploitations.

Cette phase a permis d'appréhender géographiquement l'emprise du territoire agricole, les aménagements et la nature de l'occupation du sol. Des exploitations n'ayant pas été rencontrées lors des enquêtes individuelles ont pu être recensées sur le plan cartographique.

Ainsi ce sont 70% des exploitants identifiés en 2010 qui ont été enquêtés en 2017, lors de la première phase d'enquête.

Interprétation des résultats

Les résultats présentés dans les tableaux et graphes de ce rapport sont issus des enquêtes et des informations que les exploitants ont complétées. Concernant les données de 2017, le taux de réponse de 70% permet d'interpréter les résultats d'enquêtes en ayant une très bonne représentativité. D'autre part, ce taux de réponse a permis d'identifier cartographiquement 80% du territoire. Cette représentation permet aussi d'assurer une bonne représentativité des résultats et des tendances qui en résultent.

Les résultats sont uniquement basés sur les réponses fournies lors des enquêtes. Les « non réponses » ne sont pas incluses dans les résultats.

Limites de la méthode

Les enquêtes individuelles sont basées exclusivement sur le volontariat des exploitants agricoles.

Les analyses sont effectuées sur les éléments déclarés par les exploitants lors des entretiens individuels. Les parallèles avec les données réglementaires existantes par ailleurs ne sont pas à établir en comparaison directe.

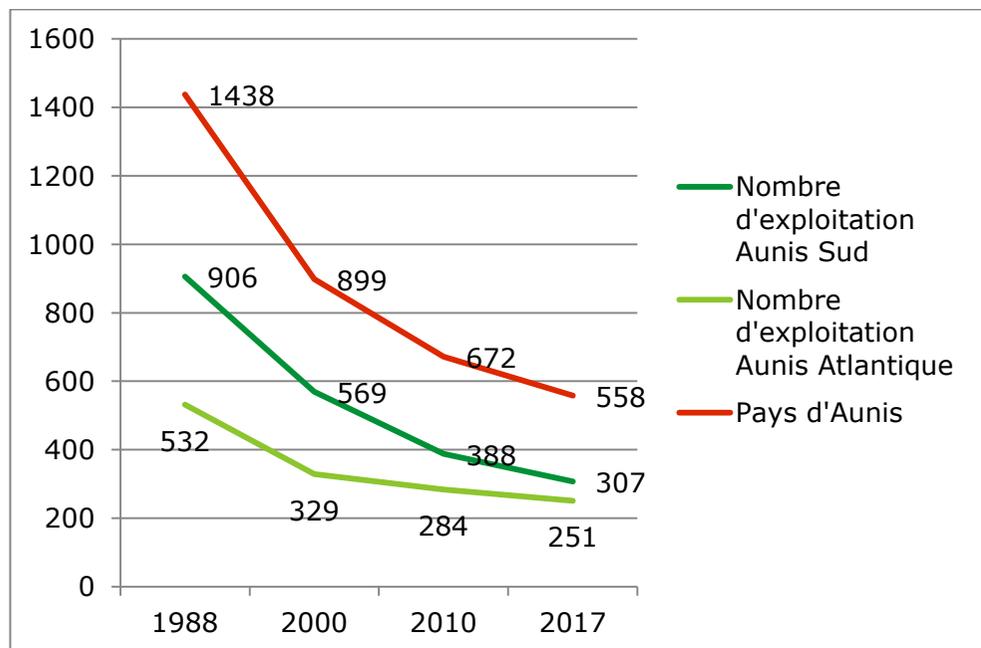
Les comparaisons entre les résultats de 2010 et ceux de 2017 permettent de montrer des tendances, mais ne permettent pas d'établir des comparaisons strictes. En effet, les méthodes d'investigation sont différentes : en 2010, l'analyse a été conduite par jury communal alors que celle de 2017 par rencontre individuelle. Les données recensées ne sont donc pas à la même échelle.

L'objectif d'exhaustivité recherché se trouve limité par la participation volontaire des exploitants : lors des contacts téléphoniques pour fixer les rendez-vous, quelques exploitants indiquaient ne pas être concernés car « isolé de tout voisin », « que les constructions ne se feront pas à côté de chez eux ».

Un certain nombre d'exploitations n'a pu être rencontré lors des entretiens qui se sont déroulés au printemps 2017. Une seconde phase d'enquête a été conduite entre les mois septembre et de novembre 2017.

Les deux phases d'enquêtes ont permis d'établir l'analyse présentée dans ce rapport.

1 EVOLUTION DES ACTIVITES AGRICOLES



Graphe 1 : Evolution du nombre d'exploitations du territoire d'Aunis Atlantique

Remarque sur l'interprétation des résultats :

Le graphe ci-contre représente diverses données à utiliser uniquement pour appréhender les tendances d'évolution :

- Les données de 2017 sont issues des enquêtes individuelles ;
 - Les données de 2010 sont issues du recensement par jury communal du SCOT du Pays d'Aunis (partie agricole) ;
 - Les données de 1988 et 2000 sont issues du Recensement Général Agricole à l'échelle des anciens cantons. Elles introduisent un biais dans le découpage géographique. Les anciens cantons ne correspondent pas exactement au même territoire que celui des CdC pour quelques communes qui ont été rattachées administrativement à d'autres collectivités. Par exemple, quelques communes ont été rattachées au territoire de la CdA La Rochelle.
- Ces éléments permettent tout de même de montrer une tendance.

Le territoire de la CdC Aunis Atlantique compte 251 exploitations agricoles en 2017, ce qui représente un peu moins de la moitié (45%) du nombre d'exploitations de l'ancienne entité Pays d'Aunis.

Une très forte diminution du nombre d'exploitations s'est produite depuis 1988 comme à l'échelle Pays d'Aunis. Elle était de l'ordre de 37% pour la période 1988/ 2000 à l'échelle du Pays et une évolution similaire sur les deux CdC, alors qu'elle est très différente pour la dernière période 2010/2017 : Aunis Atlantique connaît une réduction de 12% du nombre d'exploitations sur cette période alors qu'Aunis Sud une diminution de 21%.

Ces évolutions sont moins marquées qu'au niveau national notamment pour la CdC Aunis Atlantique : sur la période 2010 à 2013, la diminution annuelle était de 3% (source Agreste), ce qui permet d'estimer une évolution entre 2010 et 2017 à l'échelle nationale à hauteur de 21%.

Le territoire d'Aunis Atlantique connaît donc une évolution moins rapide de son nombre d'exploitation depuis 1988. En 2017, le nombre d'exploitation est identique à celui de 2010.

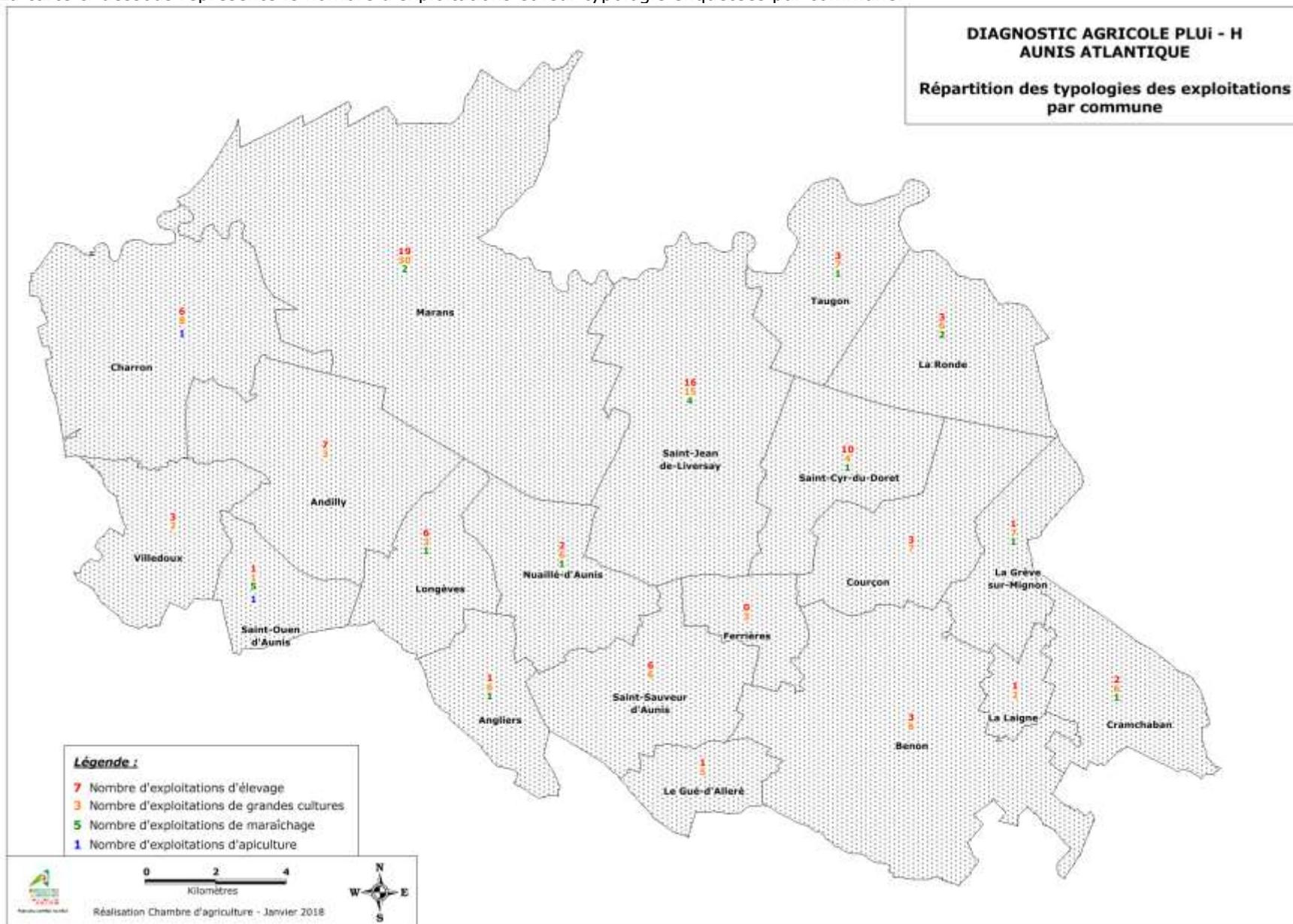
Tableau n°1 : Nombre d'exploitation enquêtée par commune

COMMUNE	Nombre d'exploitation
17170 BENON	9
17170 COURCON	10
17170 CRAMCHABAN	9
17170 FERRIERES	3
17170 LA GREVE SUR MIGNON	9
17170 LA LAIGNE	3
17170 LA RONDE	11
17170 ST CYR DU DORET	15
17170 ST JEAN DE LIVERSAY	35
17170 TAUGON	11
17230 ANDILLY	10
17230 CHARRON	15
17230 LONGEVES	10
17230 MARANS	52
17230 ST OUEN D AUNIS	7
17230 VILLEDoux	6
17540 ANGLIERS	8
17540 LE GUE D ALLERE	6
17540 NUAILLE D AUNIS	9
17540 ST SAUVEUR D AUNIS	12
Total général	250

Le tableau ci-contre réparti le nombre d'exploitations agricoles enquêtées par commune.

La liste des exploitations enquêtées figure en annexe.

La carte ci-dessous représente le nombre d'exploitations et leur typologie enquêtées par commune.



1.1 Typologie des exploitations

1.1.1 Définition des critères de la typologie

Critères définissant la typologie des exploitations.

La typologie des exploitations agricoles est établie selon la proportion des productions de l'exploitation :

- Lorsque la surface de la production représente plus de 50% de la Surface Agricole Utile (SAU), cette production est considérée comme prépondérante dans le revenu de l'exploitation.
- Lorsqu'elle représente de 21 à 50% de la SAU, elle est considérée comme secondaire dans le revenu de l'exploitation,
- Lorsqu'elle est inférieure à 20%, c'est un revenu considéré comme accessoire.

Concernant les élevages, c'est le nombre d'animaux déterminant le statut sanitaire (RSD, ICPE) qui définit cette orientation : au-delà de 50 animaux, l'activité est prépondérante ; entre 20 et 50 animaux c'est un atelier secondaire. Pour cette dernière classe, si la proportion de Surface Fourragère Potentielle est supérieure à 30% de la SAU alors la production dominante est l'élevage. En dessous de 20 animaux, l'atelier n'est pas une caractéristique de l'exploitation.

Pour les exploitations ayant un élevage et des cultures, c'est le critère élevage qui est prépondérant par rapport à celui des surfaces en culture.

1.1.2 Les exploitations agricoles de la CdC Aunis Atlantique

Graphe 2 : Typologie des exploitations

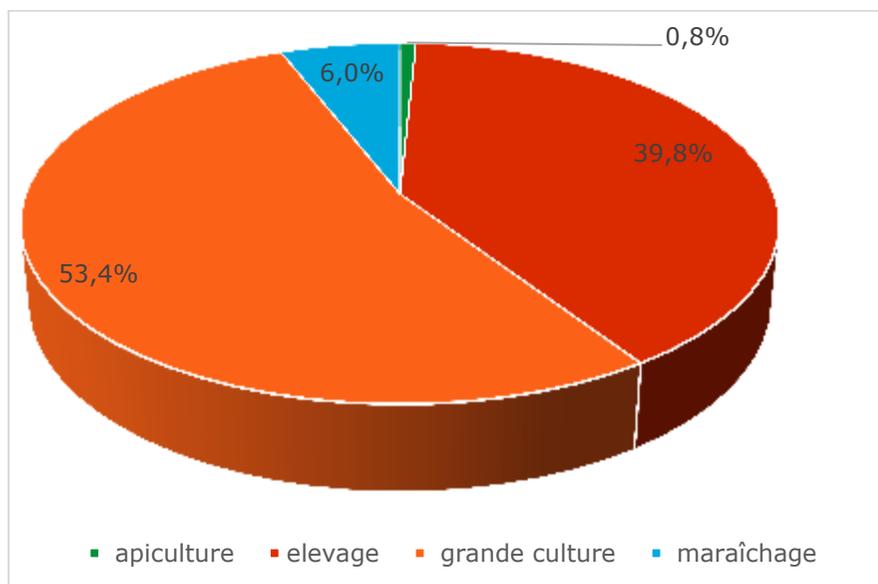


Tableau 2 : Evolution 2009/2014

orientation	nombre d'exploitations	
	2010	2017
Apiculture		2
Elevage	172	99
Maraîchage		15
Grande Culture	112	134
Total		250

Les évolutions des exploitations montrent une transformation des activités agricoles du territoire qui s'orientent vers les productions végétales :

- les exploitations d'élevage (bovin, caprin, apiculteur, ovin, porc, équin, volaille) ont subi la diminution la plus marquante avec une réduction de 40% de leur nombre entre 2010 et 2017
- les exploitations de production végétale (grandes cultures, maraichage, vigne) ont connu une progression importante de 21% entre 2010 et 2017.

Les élevages sont plus représentés sur ce territoire que sur le territoire d'Aunis Sud (+6 %) au détriment des exploitations de grandes cultures.

Une grande diversité des types d'élevage est présente sur le territoire de la CdC Aunis Atlantique : 8 espèces animales sont représentées dans les 160 exploitations possédant des animaux comme l'illustre le tableau n°2 ci-dessous.
38% de ces exploitations ont un élevage qui n'est pas un élevage bovin. Les équins sont les plus représentés, suivi des caprins puis des volailles.

Tableau n °3 : Exploitations possédant des animaux

Types d'animaux	Vaches laitières	Vaches allaitantes	Chevaux	Volailles	Caprins	Ovins	Porcins	Apiculteurs	total
Nombre d'exploitation	36	71	17	8	14	10	3	1	160
	<i>Avec plus de 20 VL</i>	<i>Avec plus de 20 VA</i>			<i>Avec plus de 50 caprins</i>	<i>Avec plus de 50 ovins</i>			
Nombre d'exploitation	29	46	17	8	13	5	2	1	121

En prenant en compte les critères de typologie déterminant les orientations économiques des exploitations, ce sont alors 121 exploitations ayant un atelier d'élevage. Elles constituent la moitié (48%) des exploitations du territoire en 2017 alors qu'elles représentaient 61 % des exploitations en 2010. Ce sont 51 élevages qui ont cessé leurs activités en 7 ans.

Les raisons sont multiples : la première est liée à la diminution du nombre d'exploitations total; la seconde est liée à la conjoncture de l'élevage qui a conduit des éleveurs à cesser cette activité et à se tourner vers des productions végétales.

Les grandes cultures sont présentes dans 217 exploitations et sont le seul type de production pour 106 entreprises.

Ce sont également les principales productions pour 28 entreprises qui ont développé une production secondaire d'élevage (bovin, ovin, caprin, équin, volailles, lapin)

Le territoire compte également 15 maraichers, dont un produit des plantes aromatiques et médicinales, et un autre des fleurs.

Les cartes thématiques des « *Orientations économiques des exploitations* » à l'échelle communale, présentent la répartition communale des exploitations agricoles selon leur principale orientation.

Les grandes cultures et les élevages sont présents sur l'ensemble du territoire de la CdC Aunis Atlantique, sans spécificité de répartition géographique marquée.

2 LES SURFACES EXPLOITEES

2.1 Les surfaces agricoles

La surface agricole utile (SAU) de l'ensemble des exploitations enquêtées dont le siège d'exploitation se situe sur la CdC Aunis Atlantique est de 31 130 ha. Ces surfaces correspondent aux surfaces exploitées sur le territoire de la CdC Aunis Atlantique et celles que les exploitations mettent en valeur à l'extérieur de la CdC.

Sur le territoire de la CdC, les 250 exploitations enquêtées occupent plus de 90% (29 392 ha) de la SAU de la CdC Aunis Atlantique dont la SAU est de l'ordre de 32 000 ha.

Les exploitations dont le siège se situe sur la CdC exploitent très majoritairement sur le territoire même de la CdC.

La surface agricole de la CdC Aunis Atlantique couvre environ 73% de la surface du territoire qui est de l'ordre de 44 000 ha.

Tableau n° 4 : Nombre d'exploitations et SAU moyenne par types

Typologie d'exploitation	Nombre d'exploitations	SAU moyenne / exploitation (ha)
Apiculture	1	0,1
Elevage	100	134
Grandes Cultures	134	128
Maraîchage	15	32
Total général	250	124

La taille moyenne de l'ensemble des exploitations a augmenté de 10% entre 2010 et 2017.

Les exploitations de grandes cultures ont une SAU qui est passée de 120 ha en 2010 à 132 ha en 2017.

Concernant les élevages bovins lait, la SAU moyenne des exploitations est passée de 130 ha en 2010 à 134 ha en 2017. Elle est donc restée constante.

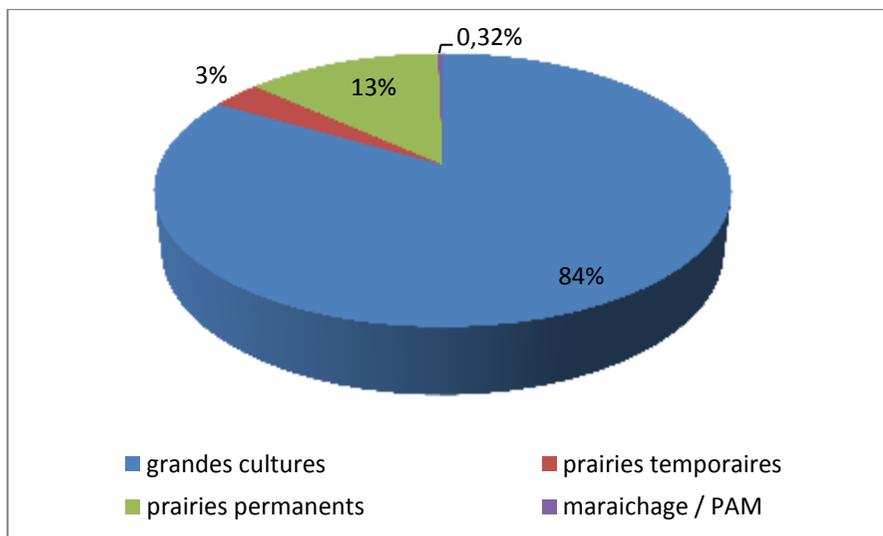
La SAU moyenne qui a le plus fortement progressée est celle des exploitations bovins viande qui a augmenté de 12 % : elle était de 120 ha en 2010 alors qu'elle est de 134 ha en 2017.

La SAU moyenne par exploitation est légèrement supérieure sur Aunis Atlantique que sur Aunis Sud (+ 4 ha). Cette différence concerne les exploitations d'élevages et de grandes cultures.

L'évolution en l'espace de 7 ans montre un agrandissement notable et similaire des exploitations grandes cultures et bovins viandes.

2.2 Les cultures pratiquées

Graph 3 : Principales utilisations de la SAU de la CdC Aunis Atlantique



SCOP : surface céréale oléo-protéagineuse

Les grandes cultures sont largement représentées dans l'usage des sols : elles représentent 84 % de la SAU des exploitations du territoire.

Le second usage de la SAU correspond aux prairies (5 380 ha environ), situées sur le territoire de la CdC.

Les deux tiers des prairies (73%) sont des prairies permanentes. Elles sont localisées majoritairement dans les zones de marais et à proximité des exploitations d'élevages.

Il n'y pas eu d'évolution entre 2010 et 2017 dans la répartition des principales utilisations de la SAU en comparaison avec les sources Agreste-RA2010 , « *Panorama agricole du Pays d'Aunis* », Chambres d'agricultures Poitou-Charentes

Le tableau ci-dessous présente les autres usages et illustre également des productions marginales : une exploitation valorise des Plantes Aromatiques et Médicinales, une exploitation produit des fleurs et développe un atelier de maraichage (production de fraise depuis 2017). Un élevage produit des lapins d'agrément, complété par du dressage canin et de la pension canine.

Tableau 5 : Autres usages (en ha)

Elevage agrément	Plantes Aromatiques et Médicinales	Fleuriste /maraichage
1	1	1

Il faut noter la présence d'un verger notamment sur Charron dont l'exploitation n'a pas pu être enquêtée.

Sur l'ensemble des exploitations de la CdC, moins de 2 % des exploitations sont en agriculture biologique (AB):

- Une exploitation produisant principalement des bovins viandes, de la volaille adossée à un atelier de grandes cultures. Il s'agit de l'EARL La Ferme de Bonneville ;
- Trois maraîchers, que sont les exploitations de de Philippe BAILLY, le GAEC du Bio Challogne et la SARL GOUSSEAU.

La SAU cultivée en AB couvre également 1,3% de la SAU du territoire, soit 419 ha.

3 LES CARACTERISTIQUES SOCIALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

3.1 L'emploi dans les exploitations agricoles et celui du territoire

En 2017, 405 actifs agricoles (chef d'exploitation à titre individuel et gérant actif de l'exploitation) constituent les 250 exploitations de la CdC, soit un nombre d'associé actif par exploitation de l'ordre de 1,62 alors qu'il était de 1,2 en 2010.

Cette tendance montre que les entreprises agricoles développent des entités composées de plusieurs gestionnaires qui sont actifs à temps complet ou partiel en leur sein.

Parmi l'ensemble des exploitations agricoles du territoire, 72 d'entre elles emploient des salariés, représentant 85,4 ETP. Ils sont majoritairement à temps partiel ou saisonnier.

Certains associés non exploitants (ils ne sont pas reconnus juridiquement comme gestionnaire de l'entreprise agricole) s'impliquent pourtant dans quelques activités de l'exploitation (par exemple dans la comptabilité, au moment des moissons, ...).

Ce n'est pas anecdotique en terme de temps travaillé sur les exploitations puisque cela représente un cumul de jours travaillés de 1 210 jours/an, soit de l'ordre de 5 Equivalent Temps Plein par an.

En additionnant, les temps d'emplois des actifs agricoles, celui des salariés et celui des associés non exploitants, l'emploi global lié directement aux exploitations agricoles représente 495 ETP.

L'emploi induit par les exploitations agricoles sur les filières amont et aval, représenterait entre 740 et près de 1000 ETP sur le territoire et les territoires voisins.

Cette appréciation est établie en s'appuyant sur des références nationales (Agreste) qui apprécient qu'un emploi dans une exploitation agricole génère de 1,5 à 2 emplois dans les filières.

Les emplois induits se situent entre autres dans les coopératives et négoce maillant le territoire de la CdC Aunis Atlantique comme Ocealia, le groupe Soufflet, la CAVAC, la minoterie coopérative de Courçon, le machinisme agricole ...

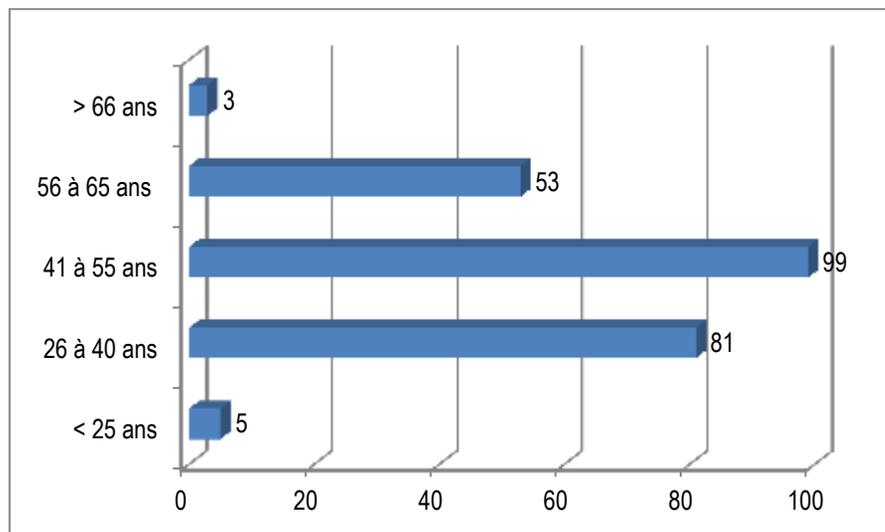
L'ensemble de ces structures contribuent au dynamisme agricole du territoire.

L'emploi de la filière agricole (coopératives, négoce, centre comptables, conseils, ...) représente donc de l'ordre de 10% de l'emploi du territoire.

3.2 L'évolution démographique au sein des exploitations agricoles

Les données démographiques sont analysées en ne prenant en compte que l'âge du plus jeune des exploitants dans le cas d'une société. Il s'agit en effet d'analyser les tendances d'évolutions démographiques. Ce sont les plus jeunes exploitants de ces structures qui permettent d'envisager les évolutions et la pérennité des entreprises.

Graphe n° 4 : Pyramide des âges



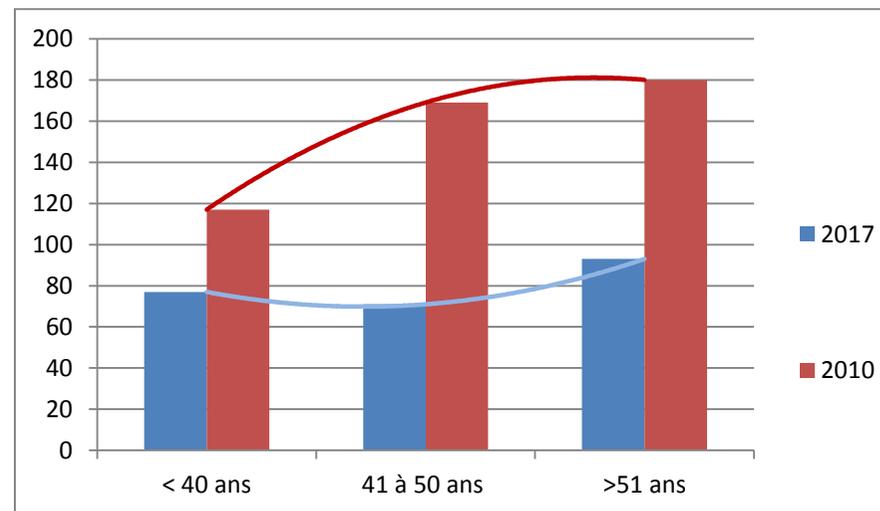
Cette pyramide des âges montre que la population agricole d'Aunis Atlantique, est relativement jeune et se répartit autour d'un âge moyen de 45 ans.

Cependant, ce sont les classes au-dessus de 45 ans qui constituent la population la plus importante, ce qui laisse supposer qu'un vieillissement des actifs agricoles au sein des exploitations est en cours.

Sur le territoire d'Aunis Sud, la démographie agricole connaît un rajeunissement de sa population contrairement au territoire d'Aunis Atlantique.

Le pronostic du vieillissement de démographie agricole envisagé dans le cadre du SCOT est en cours et la pyramide des âges laisse supposer que cette tendance va continuer.

Graphe n° 5 : Tendances démographiques par classe d'âge



La comparaison de la courbe des tendances entre 2010 et 2017 confirme le vieillissement global de la population.

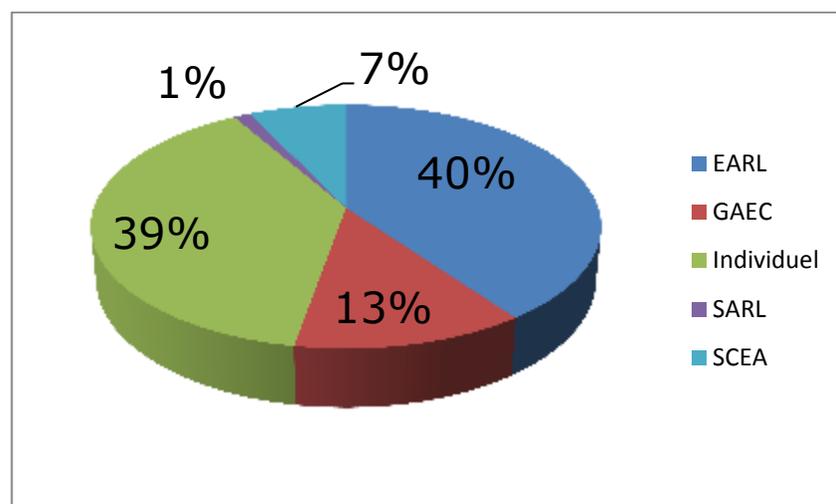
Autant en 2010 la répartition par catégorie d'âge pouvait laisser supposer un certain rééquilibrage en faveur des jeunes (les moins de 40 ans) avec la courbe de tendance rouge qui montre une stabilisation ; autant en 2017 cette même courbe de tendance en bleue montre plutôt que la part des plus de 51 ans est plus importante qu'en 2010 et qu'elle tend à augmenter.

Tableau n° 6 : Age moyen par type d'exploitation

Type d'exploitation	Age moyen	Age moyen le plus grand	Age moyen le plus petit
Apiculture	41	42	39
Elevage	44	73	22
Grandes Cultures	46	73	inconnu
Maraîchage	48	65	inconnu

3.3 Les structures juridiques des exploitations agricoles

Graphe n° 6 : Statut juridique des exploitations



L'âge moyen de l'ensemble des exploitants est de 45 ans.

Ce sont les exploitations maraîchères et les grandes cultures qui ont la population la plus âgée, alors que les exploitations d'élevages sont gérées par les exploitants les plus jeunes.

L'amplitude des âges, entre « l'âge moyen le plus grand » et « l'âge moyen plus petit », est plus importante pour l'élevage suivi des grandes cultures. Cela montre que ce sont ces activités qui sont gérées par les plus jeunes exploitants.

Les exploitations agricoles sous forme sociétaire sont majoritaires et représentent 61% des exploitations.

La prépondérance des formes sociétaires est une évolution constatée à l'échelle de l'ensemble du territoire national : les formes de type GAEC et EARL sont en fort développement depuis la fin des années 1990 au détriment des formes individuelles. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs :

- elles permettent l'installation / transmission des entreprises, et elles présentent des intérêts renforcés d'un point de vue réglementaire

L'âge moyen des exploitants est de 48 ans. Cet âge est établi à partir des âges retenus pour le plus jeune des exploitants dans le cas des sociétés.

Le tableau n° 5 ci-dessous met en avant que les formes sociétaires sont gérées par des exploitants plus jeunes en 2017 que les exploitations individuelles dont l'âge moyen est de 47 ans, à l'exception des SCEA.

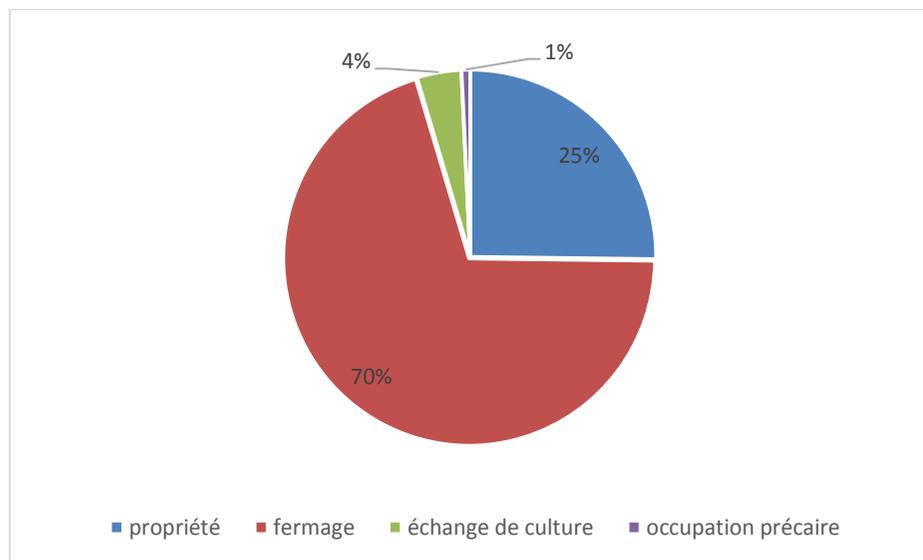
Tableau n° 7 : Age moyen par structure juridique

Forme juridique	EARL	GAEC	Individuel	SARL	SCEA
Age moyen	45	42	47	50	41

4 LE FONCIER ET LES AMENAGEMENTS AGRICOLES

4.1 Le mode de faire valoir

Graphe n° 7 : Mode faire valoir



Remarque : le fermage est déterminé pour toutes les exploitations, sans distinguo du fermage familial. Pour les sociétés, les surfaces qu'elles exploitent par bail sont rattachées au fermage, même si le gérant de la société en est propriétaire.

L'ensemble des surfaces détenues par les propriétaires, qui sont gérant d'une société ne modifieront pas les grands équilibres du graphe.

Le fermage est le mode faire valoir principal des exploitations agricoles en représentant près de 70% des surfaces exploitées soit plus de 22 000 ha.

Les échanges de cultures, à hauteur de 4% des surfaces exploitées (plus de 1 200 ha), montre qu'une réorganisation foncière entre exploitant a été conduite. Ces échanges sont peu importants sur le territoire de la Cdc Aunis Atlantique.

Cette réorganisation comporte souvent des accords multi-latéraux entre plusieurs exploitants. La modification d'un accord pour une parcelle agricole a dans la majeure partie des cas des conséquences sur d'autres surfaces.

Le territoire est peu concerné par des occupations précaires.

La répartition du mode de faire valoir est similaire entre Aunis sud et Aunis Atlantique.

Les cartes thématiques du « *Mode de faire-valoir en propriété* » illustre la répartition du mode de faire-valoir : la légende représente la part de la surface exploitée en faire valoir direct dans la SAU de l'exploitation, donc mise en valeur par des propriétaires exploitants. Les parcelles représentées en jaune regroupent les exploitations dont la part de propriété est inférieure à 25% de la SAU : c'est une large majorité des surfaces exploitées.

4.2 Les bâtiments agricoles

Les cartes communales localisent les divers bâtiments et leurs usages spécifiques.

Une majeure partie des bâtiments agricoles, quel que soit le type d'exploitation, sont à proximité de constructions de tierces personnes.

4.3 L'irrigation

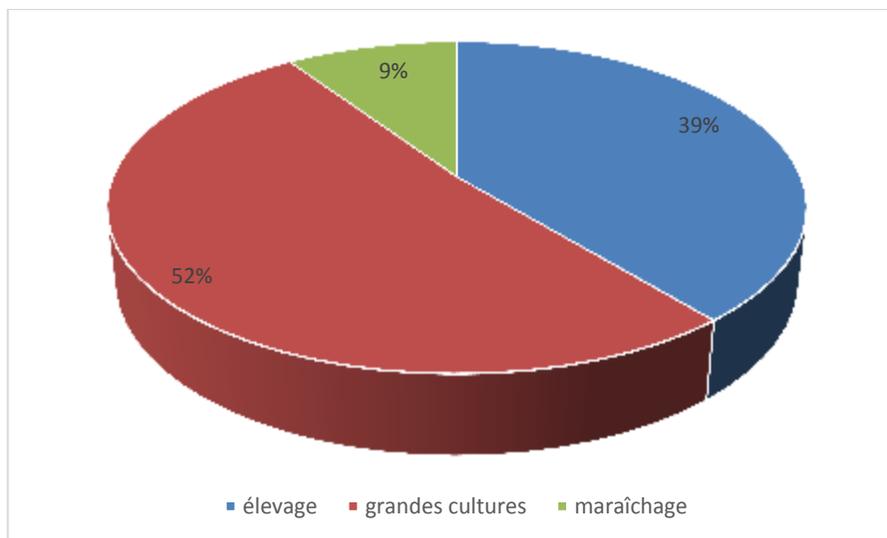
L'irrigation est présente chez 38 % des exploitations de la CdC Aunis Atlantique, soit 95 exploitations.

La surface irrigable dans la sole des exploitations est de 4 363 ha soit 14% de la SAU du territoire de la CdC Aunis Atlantique

L'irrigation s'est développée avec des investissements importants pour la création de réseau enterré.

Ce sont 187 forages et 64 prises d'eau superficielles qui sont identifiées cartographiquement.

Graphe n° 8 : Typologie des exploitations irrigant



Majoritairement, ce sont les exploitations grandes cultures les plus représentées (52 %).

La part des activités d'élevages irriguant est importante avec près de 40% des exploitations.

Pour ces dernières, l'irrigation est utilisée soit pour les cultures servant à l'alimentation animale (maïs ensilage, luzerne ...) soit pour les cultures de ventes. L'enquête ne permet pas de faire le distinguo des rapports entre ces deux usages de l'irrigation.

Tableau n°8 : Surfaces irriguées par type d'exploitation

Typologie	% du nombre de la catégorie
Elevage	35%
Grandes Cultures	63%
Maraîchage	9%

Les surfaces irriguées sont majoritairement exploitées par les grandes cultures.

Les surfaces irriguées par les élevages sont majoritairement consacrées aux productions fourragères.

Quant au maraîchage, l'usage de l'irrigation est nécessaire pour ces exploitations. Cependant, quelques-unes n'ont pas d'irrigation car elles sont situées dans des sols humides (marais, motte).

L'irrigation est un facteur important pour la sécurité des exploitations car elle permet d'assurer des volumes et des qualités de production aux entreprises. Toutefois, les crises liées aux périodes de sécheresses printanières et estivales amènent une certaine fragilité des cultures irriguées, ayant conduit à des projets de réserves de substitution : actuellement, plusieurs sont en cours d'instruction administrative. Elles sont portées par le SYRES, un syndicat départemental.

Cet enjeu amène aussi 9 exploitants à avoir des projets de création de réseau enterré d'irrigation pour pouvoir irriguer 186 ha.

4.4 Le drainage

Le drainage a été installé dans 141 exploitations et représente 30% des surfaces exploitées (8 8 910 ha). 71% de ces surfaces le sont avec des systèmes enterrés, 6 351 ha.

Les cartes communales identifient les surfaces irriguées et drainées ainsi que les points de prélèvement d'eau pour l'irrigation.

Un seul exploitant situé sur la commune de la Grève sur le Mignon indique des projets de drainage pour une surface totale de 22 ha.

4.5 Les épandages agricoles

Les surfaces identifiées des exploitations intégrées dans un plan d'épandage couvrent 7 393 ha, soit 25% de la SAU identifiées cartographiquement. Elles sont exploitées par 79 entreprises agricoles.

Les cartes communales localisent les parcelles incluses dans les plans d'épandage.

5 LA DIVERSIFICATION

Tableau n° 9 : Les types de diversification

Types d'activités	Nombre d'exploitation
Tourisme (gîte, camping à la ferme...)	4
Transformation	1
Vente directe	37
Vente directe/tourisme/transformation	1
Vente directe/transformation	10
Total	53

Les 53 exploitations ayant une activité de diversification représentent 21% de l'ensemble. Parmi elles, 37 ont une activité de vente directe, soit 14% de l'ensemble des exploitations.

Le territoire connaît également un développement des ateliers de transformation qui sont présents dans près de 5% des exploitations. Entre 2010 et 2017, il y a donc eu une forte progression des ateliers de vente directe.

Ces deux types de diversification correspondent à une attente de la société, attente qui tend à se développer.

La vente directe est également en cours d'organisation sur le territoire à travers la création d'un magasin de producteurs envisagé à Ferrières.

Le tourisme lié à une activité agricole est peu présente sur le territoire avec 5 exploitations qui ont développé cette activité d'accueil.

En annexe figure la liste des communes accueillant les activités de diversification selon son type de production dominant sur l'exploitation

La répartition géographique de ces ateliers ne fait pas ressortir de spécificité géographique car la répartition est homogène sur tout le territoire de la CdC.

Il n'y a pas de différence dans la répartition des ateliers de diversification avec le territoire d'Aunis sud.

6 LA SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS ET LEURS EVOLUTIONS

6.1 La situation économique des exploitations

Cette situation est appréciée aux dires de l'exploitant selon sa propre perception de la situation de son entreprise.

Tableau n°10 : Evolution récente situation économique des exploitations

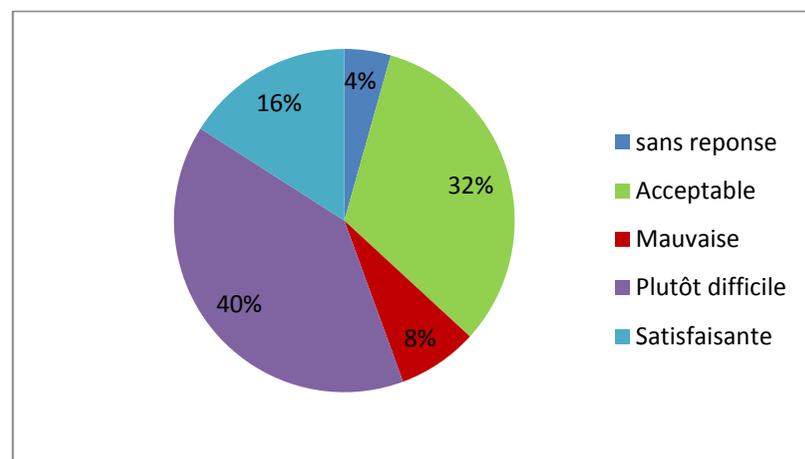
type	S'est améliorée	S'est dégradée	Est stationnaire	Total général
apiculture	0%	0%	0%	0%
Elevage	9%	14%	17%	40%
Grandes Cultures	3%	24%	25%	53%
Maraîchage	3%	1%	2%	6%
Total général	16%	40%	44%	100%

Globalement, la situation économique des exploitants s'est dégradée pour 40% d'entre elles.

Les exploitations grandes cultures expriment de façon plus marquée cette dégradation de leur revenu.

Pour les exploitations d'élevages, la situation s'est dégradée pour 14% d'entre elles alors que 9% considère que la situation économique s'est améliorée

Graphe n°9 : Perception par les exploitants de leur situation économique en 2017



La situation économique de l'ensemble des exploitants est partagée : 48% des exploitants considèrent leur situation économique comme acceptable ou satisfaisante, alors que 48% la considèrent comme plutôt difficile ou dégradée. Cette perception permet d'appréhender un état des exploitations qui laisse percevoir une situation économique générale acceptable.

La situation est appréciée pour 44% des exploitations comme plutôt mauvaise ou difficile. Ce sont autant d'exploitations grandes cultures qu'éleveurs qui apprécient la situation de cette manière.

6.2 Evolution des exploitations

Dans les 5 prochaines années, 12% des exploitants vont cesser leur activité. Cela concerne 29 exploitations, dont le chef d'entreprise arrêtera son activité et qui vont mettre à disposition d'autres exploitations (installation, confortement d'exploitation) environ 8 778 ha.

53 % des exploitants considèrent leur entreprise en phase de croisière, alors que 32% ont des projets de développement pour les années à venir.

Tableau n°11 : Avenir des exploitations cessant leur activité d'ici 5 ans

Successeur connu et identifié	Recherche d'un successeur	Sans successeurs	Total général
16%	3%	6%	100%

Parmi les exploitants ayant répondu à cette question (48 réponses), 64% des exploitations ont un successeur connu et 25 % n'ont pas encore de successeur connu.

6.3 Les projets

Le territoire d'Aunis Atlantique compte des exploitations agricoles dynamiques : 48% d'entre elles, soit 121 exploitations, ont des projets de développement ou d'aménagement comme l'illustre le graphe n° 10 qui présente les types de projets par type d'exploitation. Ces exploitants ont un âge moyen 46 ans.

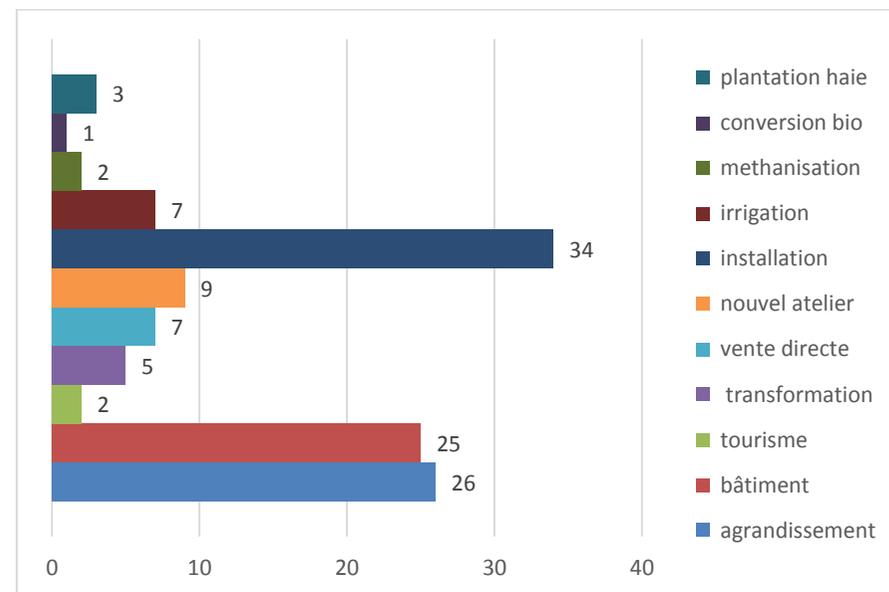
Le détail des projets par commune se situe en annexe.

Les projets concernent pour 34 des exploitations des enjeux d'installation et pour 26 exploitations l'agrandissement. Ces deux enjeux sont souvent liés car l'agrandissement de la surface permet de conforter le revenu de l'exploitation qui accueille un nouveau gérant.

La création d'atelier de vente directe est notoire : 7 exploitations souhaitent s'engager dans ce type projet, dont 6 concerne des exploitations d'élevages.

Le troisième type de projet porte sur la construction de bâtiment d'exploitation (25), la moitié pour les éleveurs et l'autre moitié pour les exploitations grandes cultures.

Graphe n°10 : Nature des projets par type d'exploitation



6.4 La dynamique d'installation

Remarque : le territoire a certainement connu des installations qui ont eu lieu en dehors du cadre du parcours à l'installation. Elles ne sont pas prises en compte dans les éléments présentés ci-après.

Depuis 2012, 14 installations réalisées ou en cours ont eu lieu sur le territoire. Les principales productions sont pour plus de la moitié des exploitations d'élevages bovins (8 exploitations), puis les grandes cultures (5 exploitations).

Ces installations représentent 8% des exploitations de l'étude ; alors qu'elle représente 5% des exploitations d'Aunis sud.

75% des installations se font au sein de société majoritairement, essentiellement dans le cadre d'EARL.

Tableau n°12 : Historique récent des installations aidées dans le cadre du parcours à l'Installation

commune	Date d'installation	Caprins	Grandes cultures	Maraichage	Volailles	Bovin viande	Bovin lait	Total général
ANDILLY	10/10/2012					1		1
BENON	EN COURS						1	1
	14/03/2016				1			1
	21/06/2016						2	2
CHARRON	01/09/2014		1					1
COURCON	EN COURS		1					1
	01/12/2014			1				1
LE GUE D'ALLERE	15/12/2014		1					1
MARANS	EN COURS	1						1
	19/07/2012					1		1
	01/07/2015				1			1
	18/05/2016				1			1
	27/07/2016		1					1
NUAILLE D'AUNIS	EN COURS					1		1
	11/02/2014		1					1
ST JEAN DE LIVERSAY	EN COURS					1		1
	24/03/2014	1						1
TAUGON	04/02/2015			1				1
VILLEDoux	30/08/2013					1		1
Total général		1	5	2	3	5	3	20

7 ELEMENTS ENVIRONNEMENTAUX LIES AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES

7.1 Les haies

7.1.1 Typologie des haies agricoles

En 2012, une étude à l'échelle du Pays d'Aunis, concernant l'inventaire de la ressource issue de l'exploitation des haies, avait permis d'identifier la typologie des haies de ce territoire. Cette typologie associée à la fois la présence des différentes strates végétales et le mode de conduite (futaie – taillis) :

- Alignement d'arbres (A1)
- Haie basse (B1)
- Haie nouvelle (P1)
- Haie dégradée ou relictuelle (H1)
- Haie à deux strates (H2)
- Haie à trois strates (H3)
- Haie de taillis à deux strates (T2)
- Haie de taillis haut (T3)

7.1.2 Éléments quantitatifs et qualitatifs

Basé sur un échantillonnage par grille régulière sur une couche ortho-photographique, couvrant 10% de la surface d'un territoire, la méthode fait ressortir à l'échelle des CdC des écarts de +/- 3% (Chambre Régionale d'agriculture PC – RMT OAAT). A l'échelle communale, l'écart passe à 15%. Aussi, seul l'échelon communautaire peut servir de référence fiable.

Sur la base de ce travail, le territoire de la CdC Aunis Atlantique présente les caractéristiques suivantes :

- La densité de haies sur ce territoire est en moyenne de 46 ml/ha, avec une variabilité importante selon la situation hydro-géographique et les composantes agricoles (grandes cultures – élevages).
- D'un point de vue qualitatif, les haies à trois strates et de taillis haut sont bien représentées avec un linéaire, à elles deux, de 39%. Viennent ensuite les haies à deux strates avec 32% du linéaire. Du fait des dernières opérations d'aménagements fonciers et d'une dynamique de plantation sur ce territoire, les haies nouvelles avoisinent les 13 %. Pour autant, on constate un vieillissement du patrimoine arboré et un mode de gestion par défaut qui en accentue la dégradation. Le non remplacement des arbres de hauts jets morts (ormeaux) ou exploités amène progressivement une baisse qualitative des haies et un déplacement des typologies de la haie à trois strates vers celle à deux strates.

7.1.3 Perception et implication des agriculteurs

L'analyse de la perception et de l'implication des agriculteurs, sur la gestion et la valorisation des éléments arborés, porte sur les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic agricole.

- **Identification des éléments arborés et valorisation**

89% des agriculteurs possèdent des haies sur leur propriété et/ou exploitation sans pour autant être en mesure d'en connaître précisément le linéaire. A leur dire, le linéaire en gestion présente une grande variabilité (de 150 ml à plus de 30 km). Le linéaire moyen se situe à 5.8 km. 35% des agriculteurs possède entre 1 et 5 km de haies.

17 % des agriculteurs ont également des boisements avec une surface moyenne de 0.65 Ha. Les autres formes arborées sont également présentes sur les exploitations, mais de façon plus anecdotique.

68% des agriculteurs valorisent leur patrimoine arboré en bois de chauffage. Le bois bûche est la valorisation la plus répandue (moyenne de 21 stères). Seulement 1 agriculteur valorise sous forme de plaquettes bocagères. Le temps consacré à cet atelier est pour 54 % d'entre eux compris entre 5 et 15 Jours.

- ***Gestion courante***

Concernant la gestion courante des éléments arborés, 59% des personnes réalisent elles-mêmes l'entretien de leur linéaire dont quelques-unes en mutualisant du matériel. Les 41% restants font appel à un prestataire de services (tout particulièrement pour les entretiens au lamier).

Les matériels utilisés sont majoritairement des lamiers (53%). Ils devancent de peu les broyeurs, soit à fléaux (33%) soit à marteaux (9%). avec une fréquence de passage de 1 à 2 ans pour les seconds et de 2 à 4 ans pour les premiers.

- ***Evolution récente du maillage de haies des exploitations***

5.4% des exploitants déclarent avoir arraché des haies ces 5 dernières années avec un linéaire moyen de moins de 210 m (compris dans une fourchette entre 20 et 600 m). Contre 16% qui ont réalisé des plantations durant cette même période. Le linéaire moyen planté est ici de 358 m.

Le linéaire arraché est de 1700 ml pour des plantations de 8.9 km. Le linéaire de haies plantées est en cohérence avec le bilan quantitatif du programme EVA 17 sur le territoire de la CdC Aunis Sud qui fait apparaître, sur un pas de temps de 5 ans, une moyenne de 9.1 km.

- ***Volonté d'implication et tendances d'évolution***

Les logiques des agriculteurs sont celles du maintien des éléments arborés à plus de 73%. L'amélioration et la plantation sont pour autant présentes avec 15% des exploitants favorables. Le besoin en plantation a été identifié à hauteur de 6.8 km de haies.

Concernant le besoin en déplacement de haies (BCAE 7) dans les prochaines années, il concerne 9% des exploitations. Les motivations sont : l'amélioration des accès aux parcelles, l'amélioration des îlots d'exploitation. Le besoin en déplacement est estimé à 5 km (soit une moyenne de 280 ml par exploitation sollicitant le déplacement).

Le territoire de la CdC Aunis Atlantique présente une densité de haies de 46 ml/Ha qui cache une répartition géographique irrégulière ; avec une plus forte présence des haies en accompagnement du réseau hydrographique. Cette maille est complétée par des petits boisements en partis gérés par les agriculteurs du territoire. Ce patrimoine est vieillissant. La gestion qui en est faite s'est sensiblement améliorée par un recours plus important aux lamiers. Une dynamique de plantation est inscrite dans le paysage depuis les 20 dernières années. Elle conduit à une augmentation des linéaires existants.

7.2 La perception des enjeux environnementaux par les exploitants

Les enjeux environnementaux perçus par les exploitants montrent qu'ils sont attentifs :

- en priorité pour 50% d'entre eux à la préservation du potentiel agronomique de leurs sols et à la préservation de la ressource en eau, aussi bien d'un point de vue quantité que qualité. L'enjeu de lutte contre l'érosion, notamment pour les berges, est également un enjeu primordial pour les exploitants
- en second lieu et pour 19% d'entre eux, ils sont favorables au développement des auxiliaires de cultures (à travers des haies, des bandes enherbées), à la lutte contre l'effondrement des berges notamment dans les marais et les fonds de vallées humides (lutte contre les ravageurs comme les ragondins et les écrevisses américaines), et au développement de la biodiversité ;
- en troisième lieu et pour 15 % d'entre eux, ils souhaitent embellir le paysage par la plantation de haies notamment autour des corps de ferme.

Pour favoriser la mise en œuvre de ces enjeux, les exploitants identifient les freins suivants :

- pour 50% d'entre eux, les contraintes réglementaires (toute réglementation confondue), sont les principaux éléments de blocages ;
- et pour 30% d'entre eux, viennent ensuite le coût financier et la charge de travail que peut représenter pour leur entreprise la mise en œuvre des actions concourant à leurs préoccupations.

Cette perception de l'environnement des exploitations agricoles montrent une réelle préoccupation des exploitants sur leur cadre de vie et les intérêts et avantages qu'ils perçoivent. En parallèle, ils sont très sensibles aux enjeux réglementaires que les thématiques environnementales peuvent revêtir.

8 ENJEUX ENTRE LES EXPLOITATIONS ET LE DOCUMENT D'URBANISME

Le document d'urbanisme PLUi-H est amené à construire un projet de territoire dont une partie se traduit par un zonage et un règlement ayant trait au droit des sols en terme de constructibilité et à la prise en compte des sujets environnementaux comme la préservation des paysages, la gestion des Trames Vertes et Bleues.

8.1 Synthèse des enjeux

Les éléments du diagnostic agricole du territoire permettent de mettre en avant des sujets dont le PLUi-H doit traiter pour assurer le maintien et le développement de ses activités agricoles gérant une part importante du territoire rural de la collectivité.

Le territoire de la CdC Aunis Atlantique est constitué d'un maillage dense d'exploitations agricoles qui sont situées la majeure partie du temps à proximité de constructions de tierces personnes.

La majeure partie de ces exploitations sont pérennes, et pour celles qui voient leur chefs d'exploitation cesser leur activité dans les prochaines années, la succession est en partie assurée.

Dans le cadre du PLUi-H, la préservation des sièges d'exploitations et des bâtiments agricoles et ce, quel que soit leur usage, est nécessaire pour assurer le maintien des entreprises agricoles. La définition d'une vaste zone dédiée aux activités agricoles autour de ces bâtiments et sièges sera à établir afin de contribuer au maintien et au développement du tissu économique agricole du territoire.

Pour mémoire, le SCOT du Pays d'Aunis approuvé en 2012 avait mis en avant le principe d'un périmètre de 100 m autour des constructions agricoles. Ce principe mérite d'être repris, car il correspond également aux principes de la charte « Agriculture, Urbanisme et Territoire » signée en 2012.

Liées à ces installations, les questions de circulation agricoles sont à étudier pour limiter les conflits d'usages.

Bien qu'il n'y ait pas de conflits majeurs ressortis lors des enquêtes, certains aménagements de bourgs, de hameaux sont réputés sources potentielles et parfois avérées de conflits car la circulation agricole est très difficile.

C'est un point d'alerte que les enquêtes ont mis en avant : anticiper les projets de circulation, de desserte des zones urbaines en intégrant la question de la circulation agricole aussi bien dans ces zones, que sur leur pourtour ou sur la jonction entre ces zones.

La gestion de ces problématiques de circulation nécessite d'engager des concertations entre les divers acteurs afin d'anticiper les divers besoins et de rechercher des solutions partagées.

Le maintien et le développement des entreprises agricoles nécessite également d'accompagner les transmissions : en lien avec le PLUi-h, cette thématique repose sur la préservation des bâtiments agricoles existants même s'ils n'ont plus d'usage agricole momentanément. C'est leur caractère fonctionnel qui est à prendre en compte pour leur identification à usage agricole et leur maintien en zone agricole.

Les enjeux de transmission des exploitations va s'amplifier selon la courbe démographique. Il est nécessaire d'appréhender les bâtiments agricoles dans la perspective de conserver un patrimoine à usage agricole.

Le territoire de la CdC Aunis Atlantique compte des entreprises agricoles ayant développé une diversification, notamment avec la vente directe.

Pour le territoire, le développement d'une économie de proximité, circulaire passe par le développement de la vente directe nécessitant parfois la création d'atelier de transformation.

L'accompagnement de ces démarches individuelles, en termes de document d'urbanisme, consistera dans l'adaptation du règlement du PLUi-H à ces projets qui pourront aboutir à la création de point de vente, la construction d'ateliers de transformation en zone agricole.

Les activités agricoles portent des enjeux liés à la gestion de l'espace, notamment l'entretien des haies. Le territoire comporte un linéaire de haies important dont la gestion et la valorisation peut contribuer à l'économie circulaire du territoire par la valorisation des éléments de coupe. Cette gestion pourrait également être génératrice d'emplois.

La problématique est aujourd'hui celle du maintien, de l'amélioration des haies vieillissantes qui perdent progressivement de leur qualité et non celle d'arrachages importants. Les déplacements de haies encore souhaitées par le monde agricole s'inscrivent dans des logiques d'adaptation des outils de productions. Une obligation de compensation est inscrite dans les réglementations agricoles qui réduisent les risques de dérives. Pour poursuivre cette dynamique de plantations et un retour progressif de l'intérêt des éléments arborés champêtres, il est déterminant de laisser des marges d'adaptations de ces linéaires tant quantitatifs que qualitatifs.

Le choix des outils de gestion à travers le PLUi-H est également à apprécier en tenant compte de cet enjeu tout autant que dans la protection des paysages ou les outils pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Les enjeux environnementaux du territoire, identifiés dans la partie environnementale du PLUi-H comme les paysages, les zones humides, les haies, méritent d'être analysés en termes d'enjeux collectifs.

Les exploitations agricoles étant concernées directement par tous ces enjeux, il est nécessaire que le PLUi-H trouve un équilibre entre ces éléments pour concilier les divers atouts du territoire que sont ses exploitations et sa qualité environnementale.

En dernier lieu, les enjeux d'inondations fluviales et de submersion sont à intégrer pour assurer la pérennité et le développement des exploitations en place. Leur prise en compte dans le PLUi-H nécessite de définir des zones de développement des entreprises concernées par ces risques naturels.

8.2 Indicateurs pour suivre l'évolution des activités

L'évolution des exploitations est assez notable par l'augmentation des surfaces exploitées, du nombre d'installations dans le cadre familial ou hors cadre familial du type d'activité par exemple. Des besoins sont également identifiés pour ces entreprises comme les bâtiments.

Le suivi de l'évolution des activités agricoles est à envisager pour apprécier les évolutions de l'agriculture.

La fréquence de ces suivis pourrait être de 5 ans. En effet, la démographie agricole montre une population relativement vieillissante et également d'un certain dynamisme de projet de développement et d'installation. Ces deux composantes vont impacter la structuration agricole du territoire.

Les éléments proposés pour ce suivi sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 13 : Indicateurs

Nature des indicateurs	Source possible
Nombre d'entreprises	enquête
Nombre d'exploitants (chefs d'exploitations, gérants)	enquête
Evolution de la typologie des exploitations	enquête
Age des exploitants	enquête
SAU	enquête
Surface par nature de culture	Enquête, DDTM
Surface PAC (RPG)	DDTM
Surface irriguée	enquête
Nombre d'activités équestres	enquête
Nombre d'activités de diversification	enquête
Surface sous contrat en agriculture biologique	DDTM
Surface de bâtiments construits	Permis de construire
Nombre de salariés (à temps plein, saisonniers)	enquête

9 CONCLUSION

Les entreprises du secteur agricole au nombre de 250 sont dynamiques et leur situation économique semble s'être stabilisée.
Les installations récentes laissent supposer que c'est un secteur économique qui peut être source d'un certain renouvellement d'entreprise.

La pérennité de la majorité des exploitations semble assurée pour les cinq à dix prochaines années, avec tout de même un enjeu important pour 12% des entreprises qui vont cesser leur activité dans les 5 prochaines années.

La démographie de la population agricole laisse supposer un vieillissement qui aura des impacts sur les structures agricoles : la tendance à l'agrandissement des entreprises depuis 2010 au travers de société qui intègrent quelques jeunes agriculteurs pourrait se renforcer et avoir des impacts sur le territoire en termes d'infrastructures, de bâtiments, de paysages...

La pérennisation des outils agricoles permettra le développement de nouveaux projets agricoles, non identifiés à ce jour.

Au-delà des outils existants, l'accompagnement de nouveau projet d'exploitation ou le développement des structures existantes avec l'installation de jeunes agriculteurs dans des formes sociétaires ou non permettra au territoire rural de la CdC Atlantique de se renouveler, d'être source d'économie de proximité et de création d'emploi.

Les atouts environnementaux du territoire concernant les exploitations agricoles sont à concilier avec le fonctionnement des exploitations agricoles et leurs enjeux économiques.

ANNEXES

Liste des communes comptant une activité de diversification de l'exploitation selon son type

Étiquettes de lignes	Tourisme (gîte, camping à la ferme...)	Vente directe	Vente directe/tourisme	Vente directe/Transformation/Tourisme	Vente directe/transformation	Total général
Apiculture		1				
17230 ST OUEN D AUNIS		1				1
Elevage						
17170 BENON		1			2	3
17170 LA RONDE		1				1
17170 ST CYR DU DORET		1				1
17170 ST JEAN DE LIVERSAY		4			3	7
17230 ANDILLY		1				1
17230 CHARRON		1				1
17230 MARANS	1	4		1	1	7
17230 ST OUEN D AUNIS		1				1
17230 VILLEDoux		1				1
17540 LE GUE D ALLERE		1				1
17540 NUAILLE D AUNIS		1				1
17540 ST SAUVEUR D AUNIS		1				1
Grandes Cultures						
17170 COURCON	1					1
17170 CRAMCHABAN		2				2
17170 LA GREVE SUR MIGNON					1	1
17170 ST JEAN DE LIVERSAY		2				2
17170 TAUGON		2				2
17230 MARANS	2	1				3
17540 LE GUE D ALLERE		2				2
Maraîchage						
17170 CRAMCHABAN		1				1

17170 LA GREVE SUR MIGNON		1				1
17170 LA RONDE		2				2
17170 ST CYR DU DORET			1			1
17170 ST JEAN DE LIVERSAY		1			2	3
17170 TAUGON		1				1
17230 LONGEVES					1	1
17230 MARANS		2				2
17540 ANGLIERS		1				1
Total général	4	37	1	1	10	53

Liste des projets par commune

Numéro d'exploitation	commune	C D C	Agrandissement	Bâtiment	Tourisme	Transformation	Vente directe	Nouvel atelier	Installation	Irrigation	Méthanisation	Faire par ETA	habitation	Conversion bio	Plantation haie	Age	Typologie
1909	17230 ANDILLY	AA	1						1							59	EI
1911	17230 ANDILLY	AA		1			1									27	EI
1912	17230 ANDILLY	AA	1						1							40	GC
1915	17230 ANDILLY	AA	1						1							47	EI
2235	17170 ST JEAN DE LIVERSAY	AA							1							49	GC
2238	17230 CHARRON	AA					1									41	EL
2359	17170 COURCON	AA		1					1							56	EL
2361	17170 COURCON	AA							1							60	GC
2534	17170 LA GREVE SUR MIGNON	AA							1							37	GC
2551	17540 LE GUE D ALLERE	AA						1								31	EI
2609	17230 LONGEVES	AA							1							61	GC
2615	17230 LONGEV	AA				1	1		1							47	EI

	ES																
2630	17230 MARANS	AA		1												45	EI
2632	17230 MARANS	AA		1												35	EI
2634	17230 MARANS	AA						1								48	EI
2635	17230 MARANS	AA		1		1					1					38	EI
2637	17230 MARANS	AA						1								51	EI
2644	17230 MARANS	AA	1													33	GC
2649	17230 MARANS	AA						1								56	EI
2654	17230 MARANS	AA	1						1							54	GC
2655	17230 MARANS	AA					1									49	EI
2657	17230 MARANS	AA		1												35	EI
3080	17170 ST CYR DU DORET	AA								1						40	EI
3081	17170 ST CYR DU DORET	AA							1							64	GC
3082	17170 ST CYR DU DORET	AA												1		52	GC
3133	17170 BENON	AA				1	1				1					33	EI
3166	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA						1						1		34	GC
3171	17170 ST JEAN DE LIVERSA	AA						1	1							55	EI

	Y																		
3175	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA	1	1														39	GC
3183	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA					1											43	EI
3270	17230 ST OUEN D AUNIS	AA		1														64	GC
3351	17540 ST SAUVEU R D AUNIS	AA		1				1										35	EI
3353	17540 ST SAUVEU R D AUNIS	AA							1									57	EI
3355	17540 ST SAUVEU R D AUNIS	AA	1	1														34	EI
3627	17230 VILLEDO UX	AA	1						1									29	EI
7444	17170 CRAMCH ABAN	AA							1									56	EI
7666	17230 LONGEV ES	AA							1									57	EI
7686	17230 MARANS	AA		1														31	EI
7689	17230 MARANS	AA	1															45	GC

7700	17230 MARANS	AA				1										51	GC
7703	17230 MARANS	AA	1	1				1								41	GC
7706	17230 MARANS	AA	1													37	EI
8309	17230 ST OUEN D AUNIS	AA	1													44	GC
13284	17230 ST OUEN D AUNIS	AA	1	1												39	Ap
15744	17540 ST SAUVEU R D AUNIS	AA		1				1								45	GC
19758	17170 LA GREVE SUR MIGNON	AA								1						52	GC
22143	17170 COURCO N	AA							1							58	GC
22823	17170 ST CYR DU DORET	AA							1							86	GC
25406	17230 MARANS	AA												1		56	M
25408	17230 MARANS	AA	1													33	GC
25852	17540 LE GUE D ALLERE	AA	1													41	GC
25951	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA						1	1							0	M

25951	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA							1							25	EI
26533	17230 CHARRO N	AA							1							62	GC
28388	17170 LA GREVE SUR MIGNON	AA	1	1												45	GC
29099	17170 LA RONDE	AA							1							60	GC
30462	17540 NUAILLE D AUNIS	AA		1												39	GC
31444	17170 CRAMCH ABAN	AA		1												50	M
31484	17230 MARANS	AA							1							23	GC
31720	17170 COURCO N	AA		1						1						29	GC
31893	17230 MARANS	AA	1													26	GC
32092	17230 LONGEV ES	AA						1								51	M
32093	17230 MARANS	AA							1							40	GC
32106	17170 CRAMCH ABAN	AA								1				1		57	GC
32834	17170 LA RONDE	AA							1							56	GC
33004	17170 LA LAIGNE	AA								1						55	GC
33022	17540	AA		1					1							52	GC

	ST SAUVEU R D AUNIS																
33220	17170 CRAMCH ABAN	AA		1				1	1							58	GC
33673	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA			1											33	GC
34903	17230 MARANS	AA	1													40	GC
35698	17230 VILLEDO UX	AA		1												37	EI
36087	17230 CHARRO N	AA	1													30	GC
36691	17540 ANGLIER S	AA						1								40	GC
36702	17230 ST OUEN D AUNIS	AA						1									GC
73985	17170 CRAMCH ABAN	AA									1					50	GC
74079	17170 CRAMCH ABAN	AA		1												54	GC
78330	17230 CHARRO N	AA	1	1												28	GC
78650	17230 MARANS	AA	1													43	GC
79789	17170 COURCO N	AA	1					1								54	EI
80080	17230 ANDILLY	AA	1													34	EI
82065	17230	AA		1												25	GC

	CHARRO N																	
120413	17170 TAUGON	AA						1									40	GC
123585	17540 NUAILLE D AUNIS	AA	1														29	EI
124055	17170 BENON	AA				1											23	EI
125425	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA							1								48	GC
125549	17230 MARANS	AA			1		1										38	GC
126196	17230 MARANS	AA	1														27	GC
131135	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA	1														39	GC
131458	17170 ST JEAN DE LIVERSA Y	AA		1													22	EI

Liste des exploitants par commune

Numéro d'exploitation	NOM	Commune
1903	GAEC DE LA HTE BRIE	17230 ANDILLY
1907	EARL FERRE	17230 ANDILLY
1909	RONTEAU Thierry	17230 ANDILLY
1911	EARL LE GRAND REHON	17230 ANDILLY
1912	EARL AIMON	17230 ANDILLY
1914	EARL STE EUGENIE	17230 ANDILLY
1915	MORIN Eric	17230 ANDILLY
1916	TUBLET Jean-Michel	17540 ANGLIERS
1917	EARL DU PERE LOUIS	17540 ANGLIERS
2019	GAEC POUPARD HENRIET	17170 BENON
2020	GAEC DU FIEF SAINT MICHEL	17170 BENON
2232	EARL MANCEAU CLAUDE	17230 CHARRON
2233	GAILLARD Mireille	17230 CHARRON
2235	GAEC MANIFET	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
2238	RENARD Frédéric	17230 CHARRON
2239	SCEA HAUDERON	17230 CHARRON
2359	EARL LES RIVIERES	17170 COURCON
2361	EARL BOUIN BOIS VILAIN	17170 COURCON
2362	EARL DU BOIS D'ANGIRE	17170 COURCON
2384	EARL LES NOURREES	17170 CRAMCHABAN
2385	EARL LE PORT DES GUEUX	17170 CRAMCHABAN
2534	EARL DE L'ABBAYE	17170 LA GREVE SUR MIGNON
2550	EARL LA JETEE	17540 LE GUE D ALLERE
2551	EARL DE L'ORME	17540 LE GUE D ALLERE
2609	GALLAIS Patrick	17230 LONGEVES
2610	CHARLES Jean-Paul	17230 LONGEVES
2611	EARL ROUZILLE	17230 LONGEVES
2613	BALLANGER Daniel	17230 LONGEVES
2615	POUPARD Laurent	17230 LONGEVES
2630	GAEC DES POMMIERS BERNARD	17230 MARANS

2632	GAEC DES ROCHES OUVRARD	17230 MARANS
2633	EARL LA TUBLERIE	17230 MARANS
2634	POUPONNOT Rodolphe	17230 MARANS
2635	EARL DU GRAND VENDOME	17230 MARANS
2637	BRISSEAU Didier	17230 MARANS
2638	TALON Eric	17230 MARANS
2640	EARL ROUSSEAU LAURENT	17230 MARANS
2641	BABIN Bernard	17230 MARANS
2644	GAEC BEAU SOLEIL	17230 MARANS
2645	EARL MANSICOT FETIVEAU	17230 MARANS
2646	GAEC GAUTRONNEAU	17230 MARANS
2648	SCA ARSICAUD ET FILS	17230 MARANS
2649	BOISSARD Eric	17230 MARANS
2650	GAEC DU RAGUENAUD	17230 MARANS
2652	HURTAUD Hubert	17230 MARANS
2653	EARL BAUDOIN	17230 MARANS
2654	EARL LA CABANE FOLLE	17230 MARANS
2655	EARL LA FONDOUZE	17230 MARANS
2656	FETIVEAU Lionel	17230 MARANS
2657	FETIVEAU Florent	17230 MARANS
2961	LANGE Christophe	17170 LA RONDE
2966	AUBINEAU Emmanuel	17170 LA RONDE
3074	GAEC LES VALLEES	17170 ST CYR DU DORET
3075	SCEA LE BRIN D'HERBE	17170 ST CYR DU DORET
3078	EARL DU BON PUIITS	17170 ST CYR DU DORET
3079	POTIRON Frederic	17170 ST CYR DU DORET
3080	GAEC LA MAUCAUDIÈRE	17170 ST CYR DU DORET
3081	BOUTILLIER Jeanne	17170 ST CYR DU DORET
3082	BERCHAIRE Claude	17170 ST CYR DU DORET
3084	EARL DU PONT BASTARD	17170 ST CYR DU DORET
3133	GAEC LE FIEF DES BOIS DORES	17170 BENON
3165	GAEC MASSE FRÈRES	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3166	EARL DE L'ETANG	17170 ST JEAN DE LIVERSAY

3167	GAEC LA BONNE ENTENTE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3168	EARL L'EVASION	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3170	SCEA LA MARNERIE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3171	SIMONNEAU Eric	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3174	GAEC LA LOUISETTE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3175	DHYSER MERCERON Remy	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3179	CHEVREAU Florent	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3180	BERTHELOT Francois	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3183	EARL FERME DE BONNEVILLE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
3186	GUILLOIN Anthony	17170 TAUGON
3269	GAEC DU MARAIS GIRARD	17230 ST OUEN D AUNIS
3270	AYMON Bernard	17230 ST OUEN D AUNIS
3351	GAEC PORT BERTRAND	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
3353	VINET Thierry	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
3354	EARL LA ROULERIE	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
3355	GAEC DE LA PREE	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
3517	EARL LES RENTES	17170 TAUGON
3519	BONNET Philippe	17170 TAUGON
3520	MICOU Monique	17170 TAUGON
3624	GAEC LES ORMEAUX	17230 VILLEDoux
3627	EARL CHARPENTIER LANDUREAU	17230 VILLEDoux
7298	RABILLER Francis	17230 CHARRON
7301	MERCIER Yannick	17230 MARANS
7304	SCEA TERRE D'ARGILE	17230 CHARRON
7444	EARL DE BRAN	17170 CRAMCHABAN
7649	EARL MAROT	17170 LA LAIGNE
7666	EARL BALLANGER	17230 LONGEVES
7686	GAEC BOUJU	17230 MARANS
7689	SCEA LES ROSEAUX	17230 MARANS
7693	GAEC SIMONNEAU-TEILLET	17230 MARANS
7700	BOULAY Loïc	17230 MARANS
7703	SAUSSEAU Laurent	17230 MARANS
7706	SCEA DU PUY NEUF	17230 MARANS

7884	MARTINEAU Bernard	17540 NUAILLE D AUNIS
8215	POUPARD Michel	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
8217	GAEC LES 3 TOURAILLES	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
8218	EARL L'ANGLE GIRAUD	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
8309	JARRY Cyril	17230 ST OUEN D AUNIS
8365	VOLLAIS Christian	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
11481	MILLET Laurette	17230 MARANS
11497	EARL Jean-Louis LIEVRE	17230 MARANS
11998	BOURGOIN David	17230 MARANS
12084	EARL KOUTUREAUS	17230 LONGEVES
12092	ROBIN Mathieu	17540 NUAILLE D AUNIS
12824	ALLOUIN Jean-Charles	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
13284	AYMON Stéphane	17230 ST OUEN D AUNIS
13336	BAILLY Philippe	17540 ANGLIERS
14941	BONNEAU Patrice	17170 FERRIERES
15501	BOUTET David	17230 CHARRON
15560	BOUYER Frédéric	17230 ANDILLY
15744	BRIAND Emmanuel	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
16361	CHABIRON Bruno	17230 ST OUEN D AUNIS
16395	CHAGNIAU Joël	17230 MARANS
16662	CHARTIER Yves	17170 COURCON
17355	COULLAUD Damien	17230 MARANS
18916	FILLONNEAU Maxime	17170 BENON
18945	FLEURISSON Christophe	17230 MARANS
19297	FRISCIA Christine	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
19758	GAUTRONNEAU Frédy	17170 LA GREVE SUR MIGNON
20085	GILLET Eric	17540 NUAILLE D AUNIS
20154	GIRAUDET Sébastien	17230 CHARRON
20664	GROIZELEAU Pascal	17230 MARANS
21448	IZAMBART Eric	17170 COURCON
21536	JARRY Bruno	17230 LONGEVES
21743	JOURDAIN Kévin	17230 MARANS
22143	LARGEAUD Jean-Michel	17170 COURCON

22274	LAVALADE Geneviève	17170 BENON
22631	LOUCOUGARAY Géraldine	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
22823	MAISON NEVEU	17170 ST CYR DU DORET
23580	MERCIER Jean-Paul	17170 FERRIERES
23789	MICHAUD Frédéric	17540 NUAILLE D AUNIS
24695	NOUZILLAT Cyril	17170 LA RONDE
25406	PETIT Michel	17230 MARANS
25408	PETIT NICOLAS	17230 MARANS
25852	PORCHET Samuel	17540 LE GUE D ALLERE
25951	POUPARD Martine	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
25951	POUPARD Martine	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
26147	PY Bruno	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
26512	REMBERT Thierry	17170 LA RONDE
26533	RENARD Jean-Pierre	17230 CHARRON
27057	ROCHEREAU Gérard	17230 VILLEDoux
28388	THOMAS Jean-Luc	17170 LA GREVE SUR MIGNON
29099	VOLLANT Yves	17170 LA RONDE
30149	SCEA LES ACACIAS	17170 LA LAIGNE
30254	EARL AQUATERRA	17230 CHARRON
30346	EARL BAILLIF	17540 ANGLIERS
30462	EARL BERTRAND	17540 NUAILLE D AUNIS
30585	EARL DE BOURDIGAL	17170 COURCON
30665	EARL LA CABANE DU COTEAU	17170 LA RONDE
30684	EARL LA CANDEE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
30784	EARL LE CHAMP MURE	17170 LA GREVE SUR MIGNON
31223	EARL DE LA CROIX	17170 COURCON
31407	GAEC DRAPRON	17540 ANGLIERS
31444	EARL DES ECOLES	17170 CRAMCHABAN
31484	EARL EPI D'OR	17230 MARANS
31516	EARL DE L'ETOILE	17170 FERRIERES
31720	EARL LA GARENNE	17170 COURCON
31739	EARL PATRICE GAUFFIER	17170 BENON
31808	SCEA GENAUZEAU C	17170 TAUGON

31840	EARL GIB'NATUR	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
31847	EARL LA GILLOISE	17230 ANDILLY
31875	SARL GOUSSEAU	17540 NUAILLE D AUNIS
31877	EARL LA GRACE DIEU	17170 BENON
31893	EARL LE GRAND MOUILLEPIED	17230 MARANS
32000	EARL HILLAIREAU	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
32057	EARL L' ISLE DE SANTENAY	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
32092	EARL ROSERAIE LA JOLIETTE	17230 LONGEVES
32093	EARL JOLIE BRISE	17230 MARANS
32106	EARL THIERRY JOUBERT	17170 CRAMCHABAN
32114	EARL JUMENTERIE DU FRAIGNEAU	17170 ST CYR DU DORET
32230	EARL LEVEQUE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
32259	EARL DU LOGIS	17170 TAUGON
32808	EARL LA MAISONNETTE	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
32834	EARL LE MARAIS JOLI	17170 LA RONDE
32985	EARL DU MOTRON	17170 ST CYR DU DORET
32989	SCEA MOUCHEDUNE	17540 ANGLIERS
33004	EARL DU MOULIN	17170 LA LAIGNE
33022	SCEA MOULIN CORNEAU	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
33220	EARL PHILIPPE BOURREAU	17170 CRAMCHABAN
33269	EARL LA PIERRIERE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
33305	EARL PLAIN POINT	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
33339	EARL PORCHET	17540 LE GUE D ALLERE
33346	SARL AUX PORTES DU MARAIS	17170 ST CYR DU DORET
33347	EARL LE PORT DOUX	17230 VILLEDoux
33508	GAEC DU ROBINET	17540 NUAILLE D AUNIS
33673	EARL LA SIGOGNE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
33717	EARL DE SOURDON	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
33829	SCEA LES TILLEULS	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
33912	GAEC LE VAL BOISE	17540 NUAILLE D AUNIS
33923	EARL LA VALLEE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
34871	SCEA GERON ET TOULLET	17170 CRAMCHABAN
34903	EARL LA DESTINEE	17230 MARANS

35693	SCEA la Danoise	17230 MARANS
35698	EARL LES GAUTRONNES	17230 VILLEDoux
35747	EARL PICHOT VINCENT	17170 LA RONDE
36087	GAILLARD Mélanie	17230 CHARRON
36673	EARL L'OEUF DE MARANS	17230 MARANS
36691	EARL DOUHAUD	17540 ANGLIERS
36702	EARL CHANSIGAUD	17230 ST OUEN D AUNIS
36799	BARBENCHON Xavier	17170 LA GREVE SUR MIGNON
48874	SICOT Noëllie	17170 TAUGON
55684	EARL CAILLAUD XAVIER	17170 LA GREVE SUR MIGNON
73985	SCEA LA PICHARDIERE	17170 CRAMCHABAN
74079	EARL LES CHAMPS ROUGES	17170 CRAMCHABAN
74766	BIERRY Karine	17170 BENON
77425	GAEC DU BIO CHALOGNE	17170 LA RONDE
78057	AUGER Lysiane	17170 LA GREVE SUR MIGNON
78330	PAIRAUD Matheiu	17230 CHARRON
78650	SCEA LA BLANCHE	17230 MARANS
79341	EARL LES JARDINS DE CONSTANCE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
79789	EARL BOIS VILAIN	17170 COURCON
80080	EARL LES MOTTES	17230 ANDILLY
81905	SCEA LES ECURIES MATHILDE LONGY	17170 LA GREVE SUR MIGNON
82065	RENARD Germain	17230 CHARRON
82478	EARL LES CABANES	17170 ST CYR DU DORET
82632	EARL MOREAU CYRIL	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
82785	SCEA LA MORNAC	17230 MARANS
116073	SCEA ALBERT	17230 CHARRON
116612	EARL LA SALICORNE	17230 CHARRON
116768	EARL LA PERAULT	17230 LONGEVES
116885	EARL LES FOURNIOUX	17230 ST OUEN D AUNIS
117903	EARL DU FOUGEROUX	17540 ST SAUVEUR D AUNIS
120413	GAEC DE LA RABATIERE	17170 TAUGON
120736	CENTRE EQUESTRE DE VILLEDoux	17230 VILLEDoux
122624	MARCHET Florent	17230 MARANS

123145	EARL MOCQUILLON	17170 TAUGON
123585	BOUSSIRON ROMAIN	17540 NUAILLE D AUNIS
124055	GAEC LE CHAY	17170 BENON
124133	BRION Marie-Cécile	17170 TAUGON
124362	GAEC LE GRAND PRE	17170 LA RONDE
124476	CAILLAUD Kévin	17170 LA GREVE SUR MIGNON
124957	GAEC LES CHOUANS	17170 ST CYR DU DORET
124969	GAEC LA TOUCHE	17170 ST CYR DU DORET
125000	EARL LA FERME DU CLOS LUCHE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
125425	EARL MECHIN	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
125481	EARL LES ECURIES DU LOGIS	17540 LE GUE D ALLERE
125549	EARL AUDREY PRIOUZEAU	17230 MARANS
126196	EARL LE PEUPLIER	17230 MARANS
126957	EARL DE LA SEVRE	17230 MARANS
127651	EARL GERMANAUD	17540 ANGLIERS
128885	EARL CHATEAU VIEUX	17230 MARANS
129163	GAEC LA BOIVERTERIE	17170 TAUGON
130579	EARL PASSAGE A GUE	17540 LE GUE D ALLERE
130692	URTAUD Martine	17230 MARANS
130808	FILLONNEAU Johnny	17170 LA RONDE
131135	MERCERON Rémy	17170 ST JEAN DE LIVERSAY
131458	EARL LA RENAUDE	17170 ST JEAN DE LIVERSAY



Contact :

Chambre d'agriculture
de la Charente-Maritime
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE Cx 9
05 46 50 45 00

www.charente-maritime.chambagri.fr